

**Guide sur les
animaux d'élevage
du Yukon**

P O R C



**GUIDES SUR LES
ANIMAUX D'ÉLEVAGE
DU YUKON**

 Boeuf, yak et bison

 Équidés

 Volaille

 Mouton et chèvre

 Porc

TABLE DES MATIÈRES

01

OBJET2

02

NORMES DE SOINS3

03

NOMENCLATURE 4

04

BESOINS DE BASE.....5

Logement et
environnement.....5
Aliments et nutrition8
Eau..... 11

05

NOTE D'ÉTAT CORPOREL... 12

Porc 14

06

STRATÉGIES DE SANTÉ

ANIMALE.....19

Gestion des verrats..... 19
Reproduction..... 19
Castration22
Prévention des maladies..... 23
Soins aux animaux malades
ou blessés..... 25
Euthanasie..... 26

07

**STRATÉGIES DE BIEN-ÊTRE
ANIMAL** 28

Conduite et manipulation 28
Transport 30
Abattage..... 31

08

GESTION DES ACTIVITÉS

AGRICOLLES 33

Identification..... 33
Biosécurité 34
Tenue de dossiers 36
Plan d'urgence 37

09

**AIDE
GOUVERNEMENTALE** 38

10

RESSOURCES40

11

COORDONNÉES41

12

AVIS 42

OBJET

L'un des rôles du gouvernement du Yukon est de soutenir le secteur de l'agriculture du Yukon et de mettre en place des conditions gagnantes pour sa prospérité.

Conçu pour fournir une orientation aux producteurs sur l'élevage et le soin de leurs bêtes ainsi que sur la gestion de leurs activités agricoles, le présent guide fait la synthèse des codes de pratiques applicables pour l'élevage et le soin des animaux, et présente de l'information sur la résolution et la prévention des problèmes courants pour les éleveurs au Yukon.



NORMES DE SOINS

Élaborés à l'échelle nationale, les Codes de pratiques pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage constituent des lignes directrices pratiques et guidées par la science qui reflètent les attentes de la société en matière de soins responsables aux animaux d'élevage. Nous vous invitons à consulter les Codes de pratiques sur le site du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (nfacc.ca/codes-de-pratiques).

La bonne compréhension et l'adoption des pratiques de gestion exemplaires dans l'élevage et le soin des animaux de ferme peuvent contribuer à augmenter votre production et à réduire l'ensemble de vos frais ainsi qu'à éviter les blessures, les maladies et les pertes de profit.

Les cinq libertés

Les cinq libertés sont les normes de soins et de droit au traitement sans cruauté internationalement reconnues pour les êtres vivants. En respectant ces principes, les producteurs s'assurent du bien-être primaire de leurs animaux.

Les cinq libertés sont à la base des protocoles de soins aux animaux.

1. Être épargné de la faim et de la soif.
2. Être épargné de l'inconfort.
3. Être épargné de la douleur, des blessures et des maladies.
4. Être libre d'exprimer des modes normaux de comportement.
5. Être épargné de la peur et de la détresse.

NOMENCLATURE

On appelle couramment un « porc » les cochons élevés pour la viande, et un « cheptel » les groupes de porcs. Les collectifs « dérive » (en raison de la façon dont les cochons se déplacent) et « sondeur » (parce qu'en forêt, ceux-ci grognent en faisant des aller-retour pour se suivre) font également partie de la terminologie plus ancienne.

- **Porcelet** : Bébé cochon toujours nourri au lait.
- **Nourrain ou goret** : Porcelet récemment sevré.
- **Porc à l'engrais** : Cochon plus gros qu'un nourrain, mais plus petit qu'un porc de boucherie.
- **Porc ou porc de boucherie** : Cochon de 120 livres (55 kilogrammes) ou plus.
- **Castrat** : Cochon mâle castré.
- **Cochette** : Jeune cochon femelle.
- **Coche ou truie, et verrat** : Femelle et mâle reproducteurs.
- **Cochon sauvage invasif (cochon ou porc féral)** : Tout type de porc (cochon domestique, sanglier d'Asie d'élevage ou hybride des deux) qui n'est pas sous la responsabilité ou la charge des soins d'un humain et qui peut être capable d'établir une population durable en milieu sauvage. Les animaux féraux ne sont pas considérés comme des animaux sauvages.
- **Sanglier (d'Asie) d'élevage** : Un porc de lignage sauvage élevé sous la responsabilité ou la charge des soins d'un humain.

Note: Le sanglier d'Asie d'élevage peut être un cochon sauvage invasif (porc féral), mais les cochons sauvages invasifs (porcs féraux) ne sont pas tous des sangliers d'Asie.

BESOINS DE BASE

Logement et environnement

Le logement et l'environnement d'un animal doivent répondre à ses besoins de base et être aussi exempts d'agents stressants que possible. S'il est soumis au stress, le bétail se porte moins bien et est plus vulnérable aux maladies.

Notons certains facteurs de stress courants pour le porc : surpeuplement, mélange des groupes ou ajout de nouveaux cochons, mangeoires ou abreuvoirs vides, enclos sales, ventilation inadéquate, courants d'air et météo extrême ou capricieuse.

Installations

Se doter d'équipement et d'installations où peuvent se faire en toute sécurité la conduite et la manipulation, la contention, le traitement, l'isolement, le chargement et le déchargement des bêtes réduira le stress de ces dernières et de quiconque s'en occupe. Les panneaux de triage sont d'ailleurs des outils essentiels pour conduire les porcs.

Des aires de repos ou de la litière sèches et surélevées doivent en tout temps être disponibles pour les porcs (pâturage, enclos et enclos d'isolement). Tous les animaux d'un enclos doivent pouvoir se coucher et se reposer confortablement en même temps.

Assurez-vous que la litière demeure sèche et exempte de moisissure, et nettoyez et remplacez-la fréquemment. Changez-la complètement entre les différents groupes de cochons.

Les porcs sont particulièrement sujets aux maladies respiratoires lorsqu'ils sont confinés à l'intérieur sans ventilation adéquate. Il est recommandé de leur donner accès à de l'air frais et à des zones d'exercice extérieures tout au long de l'année lorsque les conditions météorologiques le permettent.

Les cochons sont plus heureux lorsqu'ils sont logés en groupes d'au moins trois. Ils passent jusqu'à 75 % de leur temps à fourrager (exploration avec le groin [vermillage], mâchouillage, fouissement). Assurez-vous que chaque cochon dispose d'au moins 1 mètre carré (10 pieds carrés) et de suffisamment de litière. L'ajout d'autres matériaux à la paille, comme de l'écorce, des branches ou des légumes racines coupés, gardera les cochons occupés et préviendra l'apparition de comportements plus destructeurs.

L'espace alloué doit être suffisant pour séparer la zone de défécation des zones d'alimentation et de repos.

Dans les installations, gérez l'environnement de manière à ce que la température, la qualité de l'air et les conditions d'hygiène soient favorables à la santé et au bien-être des cochons et de leurs nouveau-nés. Cela inclut ce qui suit :

- **Éclairage** : À l'intérieur, au moins huit heures de clarté et un minimum de six heures d'obscurité consécutives par jour.
- **Planchers** : Ils doivent contribuer au confort des cochons et ne devraient pas leur causer de blessures ou de souffrance lorsqu'ils sont debout ou couchés.
- **Hygiène** : Raclez, lavez, désinfectez et asséchez chaque enclos entre les différents groupes ou au minimum tous les ans afin de prévenir l'accumulation de pathogènes.

Lorsque les cochons sont dehors, faites une rotation des pâturages, car leur recherche énergique de nourriture peut rapidement ravager la végétation. De plus, cette rotation réduit la propagation des maladies et des parasites. En combinaison avec la gestion du fumier, elle permet également de fournir aux animaux de la terre fraîche.

L'ombre et la protection contre les coups de soleil sont essentielles, plus particulièrement pour les cochons roses.

Clôtures

Les clôtures périphériques doivent être construites adéquatement et entretenues régulièrement pour protéger les cochons des prédateurs et pour prévenir les fuites.

L'installation de clôture électrique, plus précisément à 30 centimètres (1 pied) du sol, est idéale pour éviter le fouissement et le vermillage près des murs des enclos.

Assurez-vous que les pâturages et les clôtures sont exempts de fils de fer lâches ou d'éléments aux rebords tranchants pouvant causer des blessures

Reportez-vous aux *Lignes directrices sur les enclos pour l'élevage de sangliers d'Asie au Yukon* (yukon.ca/fr/lignes-directrices-sur-les-enclos-pour-lelevage-des-sangliers-dasie-au-yukon). Ces dernières concernent l'aménagement de clôtures, d'enclos, d'abattoirs et d'autres installations de confinement.

Le gouvernement offre du financement pour protéger le bétail, les pâturages et les cultures de la faune sauvage. Info : yukon.ca/fr/subventions-agricoles.

Des indemnités pour les dommages causés par la faune sont également disponibles. Info : yukon.ca/fr/subventions-agricoles.

Contactez les Services-conseils pour les éleveurs de la Direction de l'agriculture pour en savoir plus sur les programmes de financement de l'agriculture (voir la section Coordonnées).

Conditions météorologiques

Protégez vos porcs des mauvaises conditions météorologiques.

- Relocalisez-les dans une zone protégée.
- Fournissez-leur une litière plus épaisse au besoin.
- Offrez-leur davantage de nourriture comme appoint calorique, particulièrement en périodes de froid extrême.

À l'extérieur, offrez à vos bêtes des zones naturelles (collines, ruisselets, fourrés, plantations-abris) ou artificielles (brise-vent, abris à trois côtés) de protection et de répit contre les conditions météorologiques posant un risque sérieux pour leur bien-être (refroidissement éolien, pluie intense, tempête de verglas et de neige, grêle).

Aliments et nutrition

Une gestion adéquate de l'alimentation est nécessaire pour répondre aux besoins nutritionnels changeants des cochons au cours du processus de production (ex. entretien, croissance, reproduction, lactation).

Distribuez la nourriture et l'eau de façon à éviter la compétition excessive.

Pour le calcul équilibré des rations alimentaires, prenez en considération les éléments suivants :

- âge, espèce, condition physique et stade de reproduction;
- état de santé et besoins physiologiques;
- vitamines, minéraux et acides aminés requis;
- compétition;
- température.

Les cochons sont omnivores. Le lait, les œufs et les fruits et légumes sont de bons suppléments et de bonnes friandises, mais ne fournissent pas les nutriments nécessaires. Une ration de grains demeure nécessaire. Évitez de donner de la viande ou des restes de table aux cochons, puisque de tels aliments augmentent leurs chances de développer des parasites et des maladies comme la peste porcine africaine.

Les truies gestantes devraient avoir un accès permanent à de la paille ou à d'autres aliments riches en fibres / du fourrage grossier pour satisfaire leur faim, leur besoin de mâchouiller et leur comportement instinctif de recherche de nourriture.

Offrez des aliments riches en fibres aux truies approchant le cochonnage, et des aliments hautement énergétiques durant la lactation afin d'éviter une perte de poids au cours de cette période.

Les cochons peuvent consommer plus de fer en vermillant dans la terre. Comme il est indiqué à la section *Installations*, la rotation des pâturages et la gestion du fumier permettent aux cochons d'avoir accès à de la terre fraîche, et donc au fer qui s'y trouve. Notez que le lait des truies est faible en fer et que les réserves de ce minéral sont basses chez les petits à la naissance. Les porcelets qui viennent au monde à l'intérieur sont ainsi à risque de souffrir d'anémie puisqu'ils ne sont pas en mesure d'aller chercher du fer dans le sol. Nous recommandons donc d'injecter ou

d'administrer par voie orale des suppléments de fer aux porcelets qui naissent à l'intérieur.

Fournissez des aliments digestibles et agréables au goût aux porcelets récemment sevrés pour favoriser une transition saine aux aliments solides et diminuer les risques de diarrhée. Pour éviter les troubles digestifs, passez graduellement de la nourriture utilisée à la ferme d'où proviennent vos nourains à la nouvelle nourriture sur une période d'une semaine.

Les jeunes cochons et les verrats se portent mieux lorsqu'ils consomment des aliments riches en fibres et du fourrage. Ils risquent d'avoir faim en permanence et de développer des problèmes comportementaux si leur diète est trop concentrée.

Faites des provisions afin d'être en mesure d'offrir davantage d'aliments à vos bêtes pour répondre à la hausse de leurs besoins énergétiques dans des conditions météorologiques extrêmes.

Les aliments médicamenteux contiennent des antibiotiques. Si vous choisissez de tels d'aliments, assurez-vous de connaître le type d'antibiotiques qu'ils contiennent, la façon de les utiliser et les périodes de retrait nécessaires avant l'abattage.

Pour maximiser la consommation de nourriture et réduire les coûts associés aux aliments qui se gâtent ou sont gaspillés au sol, nourrissez vos animaux dans des mangeoires ou à l'aide de systèmes à tubes.

Vérifiez la qualité de la nourriture de vos bêtes en demandant une analyse alimentaire à votre fournisseur. Les distributeurs d'aliments du Yukon peuvent demander à la Direction de l'agriculture que leurs produits soient testés (voir la section Coordonnées).

Eau

Les cochons doivent en tout temps avoir accès à des sources d'eau adéquates et propres. Un porc consomme de 12 à 30 litres d'eau par jour selon les conditions météorologiques et son stade de vie. Les besoins en eau sont moindres lorsqu'il fait froid.

De la neige poudreuse et propre peut être utilisée de façon temporaire comme source d'eau d'appoint, mais la glace n'est pas appropriée. Notez que le cochon brûlera davantage de calories s'il doit transformer la neige en eau, ce qui ralentira sa croissance.

Évitez d'utiliser de la neige comme source d'eau lorsque les cochons :

- sont en lactation;
- sont nouvellement sevrés;
- ont une note d'état corporel (NEC) de 2 ou moins;
- ne sont pas en mesure d'accéder aux aliments offerts.

Dans ces cas, ils doivent disposer d'une autre source d'eau.

Lorsqu'il fait plus chaud, surveillez régulièrement les abreuvoirs et les autres sources d'eau pour prévenir le stress thermique.

NOTE D'ÉTAT CORPOREL

Le système d'évaluation de l'état corporel est un outil utile pour évaluer l'état de santé, le bien-être et l'état nutritionnel de vos bêtes, de même que pour optimiser leur production. Normalement, la note d'état corporel (NEC) s'inscrit sur une échelle de cinq points : une note de 1 signifie que l'animal est trop maigre et une note de 5, qu'il est trop gras. Généralement, une note de 3 est idéale (voir le tableau et les images dans la section Note d'état corporel).

La NEC peut dépendre de la race, de l'âge et de l'environnement de l'animal.

Vous devez prendre des mesures correctives pour améliorer la NEC des cochons lorsqu'elle est de 2 ou moins ou de 4 ou plus.

Les facteurs suivants peuvent mener à l'obtention d'une faible NEC :

- valeur nutritive des aliments trop faible;
- compétition excessive pour s'alimenter;
- état de santé engendrant des besoins nutritionnels supérieurs;
- parasitisme;
- âge avancé.

Consultez un vétérinaire ou un nutritionniste pour animaux si la note d'état corporel d'un animal est inférieure au minimum exigé de 2 et si les mesures correctives (isolement, optimisation des rations de nourriture, etc.) ne permettent pas d'améliorer sa note.

N'hésitez pas à contacter les techniciens en santé du bétail de la Direction de l'agriculture. Ils pourront vous aiguiller vers des vétérinaires et nutritionnistes spécialisés en bétail (voir la section Coordonnées).

Le Programme de services vétérinaires aide les agriculteurs à obtenir des soins vétérinaires pour leur bétail. Rendez-vous à yukon.ca/fr/sante-animaux-elevage ou contactez la Section de la santé animale pour en savoir plus sur ce programme (voir la section Coordonnées).

COCHON - NEC 1**ENSEMBLE DU CORPS**

émacié

OS PELVIENS

très saillants; cavité profonde entourant la naissance de la queue

LONGE

vertèbres saillantes

longe très étroite et flancs creux

CÔTES

très saillantes

COCHON - NEC 2**ENSEMBLE DU CORPS**

maigre

OS PELVIENS

prononcés, avec mince couche de gras

LONGE

étroite

flanc creux

mince couche de gras sur la colonne, mais vertèbres saillantes

CÔTES

cage thoracique moins apparente que pour la NEC 1

côtes facilement perceptibles sous une légère pression

COCHON - NEC 3**ENSEMBLE DU CORPS**

idéal

OS PELVIENS

recouverts de gras, mais perceptibles en appliquant une pression

LONGE

colonne recouverte de gras et arrondie

CÔTES

recouvertes, mais perceptibles en appliquant une pression

COCHON - NEC 4**ENSEMBLE DU CORPS**

gras

OS PELVIENS

perceptibles seulement en appliquant une pression ferme

aucune cavité à la naissance de la queue

LONGE

vertèbres difficiles à percevoir au toucher

flancs remplis

CÔTES

cage thoracique non visible et difficile à percevoir au toucher

COCHON - NEC 5**ENSEMBLE DU CORPS**

obèse

OS PELVIENS

imperceptibles au toucher

dépôts adipeux très importants (peau tombante et bourrelets)

LONGE

recouverte d'une épaisse couche de gras, os imperceptibles au toucher

flancs remplis et arrondis

CÔTES

recouvertes d'une épaisse couche de gras

imperceptibles au toucher

STRATÉGIES DE SANTÉ ANIMALE

Un programme efficace de gestion de la santé du cheptel contribue au bien-être animal en abordant la prévention, le diagnostic rapide et le traitement efficace des maladies. Voici quelques stratégies pour vous assurer du bien-être de vos bêtes.

Gestion des verrats

Les verrats peuvent être placés seuls, en petits groupes (s'ils sont jeunes ou qu'aucune cochette ne se trouve à proximité), ou avec des cochettes de reproduction. Assurez-vous que les verrats logés en groupes sont compatibles.

Veillez à la socialisation des verrats seuls en les faisant interagir avec des cochettes de reproduction plusieurs fois par semaine.

Reproduction

Nous recommandons la reproduction contrôlée pour un objectif ou un marché précis. Évitez l'accouplement accidentel ou la reproduction indiscriminée.

Choisissez des truies ayant de bonnes qualités maternelles pour votre programme de reproduction. La première portée n'est pas représentative et ne devrait pas servir à évaluer les qualités maternelles. Attendez la deuxième portée pour le faire.

Ne faites pas la reproduction des cochettes n'ayant pas atteint un degré de maturité adéquat (poids corporel, état, âge).

La note d'état corporel d'une truie fluctue au cours du cycle de production. Il est donc important de la réévaluer à la saillie, à la mi-gestation, au cochonnage et au sevrage.

Il est préférable que la truie ait une NEC optimale durant la période de lactation; son état corporel sera plus facile à améliorer en cours de gestation, en préparation à la lactation.

Cochonnage

Lors du cochonnage :

- Les interventions ne sont recommandées qu'en cas de nécessité.
- Le personnel responsable doit être formé et capable de reconnaître les truies ou les porcelets en détresse et de s'en occuper.
- Consultez un vétérinaire avant la saison de vêlage et mettez en place un plan d'urgence.

Placez les truies dans un enclos de mise bas propre et confortable avant la naissance des porcelets.

Les truies sont très motivées à construire un nid au moment du cochonnage. Il est donc important de les laisser exprimer ce comportement inné et de répondre à leurs besoins pour éviter les problèmes de santé et de bien-être.

Ajoutez des matériaux à l'enclos de mise bas, comme de l'herbe ou de la paille, pour leur permettre de faire un nid. La taille de celui-ci sera déterminée par celle de la truie et de sa portée.

C'est au cours des 24 heures suivant la naissance que les porcelets sont le plus à risque d'être écrasés.

Les truies ont besoin d'espace pour bouger et éviter d'écraser leurs petits. La dimension recommandée d'un enclos de mise bas est de trois mètres sur trois mètres (10 pieds sur 10 pieds).

Les truies s'appuient aux murs de leur enclos pour se coucher. Ajoutez des madriers pare-chocs sur au moins les trois quarts des murs de l'enclos pour empêcher les porcelets d'être emprisonnés lorsque leur mère se laisse glisser le long des murs. Pour se faire, installez des planches de 15 à 20 centimètres (6 à 8 pouces) de largeur à environ 25 à 30 centimètres (10 à 12 pouces) du plancher au bas des murs.

Si la truie n'est pas en mesure de quitter le nid de mise bas, elle se trouvera souvent à retenir son urine et ses selles pour éviter de le souiller, ce qui lui causera du stress. Assurez-vous que la bête dispose d'un espace pour faire ses besoins.

Dans l'enclos de mise bas, prévoyez un « compartiment de dérobee » ou une zone protégée suffisamment spacieuse pour permettre aux porcelets de se coucher ensemble et de se déplacer sans difficulté. La dimension recommandée de ce compartiment protégé doit être d'au moins 0,8 mètre carré (8,6 pieds carrés). Ajoutez-y une source de chaleur d'appoint pour assurer leur confort physique ainsi qu'une source d'eau distincte facilement accessible.

C'est dans les jours suivant le cochonnage que les truies développent le plus souvent des problèmes de santé. Il est donc important d'augmenter la fréquence de vos vérifications pendant cette période.

Soins des porcelets

Assurez-vous que les porcelets naissants ont consommé le colostrum de la truie. Dans le cas contraire, offrez-leur un substitut commercial dès que possible, dans les 12 heures suivant la naissance.

Les porcelets dont la vie est menacée doivent être pris en charge, allaités en alternance, nourris manuellement ou euthanasiés.

Castration

Les mâles non castrés tendent à causer des combats et peuvent plus tard donner une viande portant l'odeur sexuelle de verrat.

Pour réduire la douleur et le stress, utilisez des médicaments antidouleur lors de l'intervention sur le bétail.

Si vous procédez à la castration, elle devrait être pratiquée dans les deux premières semaines de vie des porcelets.

Pour les cochons plus âgés, un produit anesthésiant doit être utilisé en plus des antidouleurs.

Consultez un vétérinaire pour discuter des pratiques sécuritaires et efficaces de castration et des médicaments antidouleur appropriés.

Prévention des maladies

L'importation de cochons est la porte d'entrée la plus courante des maladies dans un cheptel et des parasites dans le sol.

- Lorsque vous acquérez de nouvelles têtes de bétail, demandez au vendeur de vous décrire son programme de gestion des maladies et des parasites.
- Mettez les nouvelles bêtes en quarantaine pendant 30 jours dans une zone prévue à cet effet qui les sépare de tous les autres animaux de la ferme.
- Stimulez leur système immunitaire pendant la quarantaine en renouvelant leurs traitements et leurs vaccins contre les parasites externes et internes.
- Consultez les techniciens en santé du bétail de la Direction de l'agriculture ou un vétérinaire breveté au sujet des maladies et des parasites courants sur le territoire.

Lorsque vous choisissez vos porcelets, évitez ceux :

- qui semblent amorphes et fatigués;
- qui dorment alors que leurs compagnons de portée sont éveillés et actifs;
- qui semblent moroses et apathiques;
- dont le regard manque de curiosité et de vivacité.

Il est en effet peu probablement que ceux-ci soient en santé.

Suivez et tenez à jour le plan de vaccination et de contrôle des parasites de votre cheptel pour contribuer à l'efficacité du traitement.

Effectuez des recherches sur le cycle de vie des parasites problématiques pour le bétail au Yukon et assurez-vous de le comprendre. Le contrôle des parasites peut prévenir les problèmes de santé et de bien-être.

Consultez le *Guide sur la santé des porcs* du gouvernement du Yukon (yukon.ca/fr/guide-sur-la-sante-des-porcs) pour passer en revue les maladies et les parasites courants chez les cochons au Yukon.

Examinez régulièrement votre cheptel pour repérer rapidement les problèmes ou les maladies.

Maladies à déclaration obligatoire

Si un animal présente des signes d'agressivité ou de détérioration de la santé, ou si son bien-être semble compromis, il est de votre responsabilité d'examiner la situation pour en déterminer la cause.

Les maladies à déclaration obligatoire chez le porc sont notamment : la peste porcine classique (PPC), la peste porcine africaine (PPA), la fièvre aphteuse et la stomatite vésiculeuse. Consultez la liste des maladies à déclaration obligatoire de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (inspection.canada.ca/sante-des-animaux/animaux-terrestres/maladies/declaration-obligatoire/fra/1303768471142/1303768544412).

Si vous soupçonnez qu'un animal souffre de l'une de ces affections, avisez un vétérinaire ou la Section de la santé animale (voir la section Coordonnées). Il s'agit d'une obligation légale.

Soins aux animaux malades ou blessés

Soignez, mettez en convalescence ou traitez immédiatement les bêtes malades ou blessées. Prévoyez des loges dans lesquelles vous pourrez isoler les animaux malades, blessés ou fragilisés. Assurez-vous que ces espaces offrent un accès facile à des zones de repos, d'alimentation et d'abreuvement.

Un animal ne devrait souffrir d'aucune négligence sur les plans de la santé, de l'alimentation et des traitements ou encore de la conception des installations. Vous êtes responsable de consulter un professionnel et de mettre en place les mesures nécessaires pour assurer le bien-être de vos bêtes.

Maintenez une relation de travail avec les techniciens en santé du bétail de la Direction de l'agriculture ou un vétérinaire, et définissez une stratégie pour assurer la prévention des maladies et des parasites ainsi que protéger la santé de votre cheptel (voir la section Coordonnées).

Le Programme de services vétérinaires aide les agriculteurs à obtenir des soins vétérinaires pour leur bétail. Visitez le yukon.ca/fr/sante-animaux-elevage pour en savoir plus et contactez la Section de la santé animale au sujet de ce programme (voir la section Coordonnées).

Euthanasie

Euthanasiez sans attendre les cochons :

- peu susceptibles de se remettre d'une maladie ou d'une blessure;
- ne répondant pas aux traitements;
- vivant une souffrance et une détresse chroniques, extrêmes ou invalidantes;
- incapables de s'alimenter ou d'accéder aux aliments ou à l'eau;
- en perte de poids continue ou perpétuellement émaciés.

Avant l'euthanasie, les cochons ne doivent pas être traînés, manoeuvrés au moyen d'un aiguillon électrique ou forcés à se déplacer sur un membre fracturé ou alors qu'ils sont souffrants.

Méthodes et approche

Lorsque possible, assurez-vous qu'aucun autre animal n'est présent au moment de l'euthanasie.

La personne qui procède à l'euthanasie doit être expérimentée et confiante.

Les méthodes acceptables sont notamment l'euthanasie par balle ou projectile captif perforant directement à la tête. Un vétérinaire peut également procéder à l'euthanasie de l'animal.

Le pistolet percuteur non pénétrant et l'administration d'une surdose d'anesthésiants sont les seules méthodes acceptables pour euthanasier les cochons de moins de neuf kilogrammes.

Pour confirmer le décès du cochon, vérifiez la sensibilité de son œil en touchant son globe oculaire et en vérifiant s'il y a clignement (reflex cornéen). N'effectuez cette manœuvre que si vous pouvez la faire sans risque. Un animal insensible ne clignera pas des yeux.

Soyez prêt à répéter immédiatement l'opération d'euthanasie si la première tentative n'a pas fonctionné.

STRATÉGIES DE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Conduite et manipulation

Même les porcs les plus dociles peuvent être imprévisibles. Soyez vigilants et ne laissez pas d'enfants ou de personnes vulnérables sans surveillance avec ces animaux.

Le personnel et les autres personnes qui conduisent et manipulent les cochons doivent être familiers avec leurs comportements et les techniques pour les manipuler et les manœuvrer. Ils doivent notamment être en mesure de reconnaître les signes d'agressivité, de problèmes de santé et d'inconfort.

Le gouvernement propose du financement pour les projets de formation, de mentorat et de stages. Visitez le yukon.ca/fr/subventions-agricoles et contactez la Direction de l'agriculture pour en savoir plus (voir la section Coordonnées).

Il est recommandé d'utiliser des techniques tout en douceur pour conduire les cochons. Utilisez un panneau de triage pour inviter délicatement les bêtes de tous âges à se déplacer. Les manœuvres brutales auront tendance à les effrayer et à provoquer de l'agressivité.

Les manœuvres et la manipulation peuvent stresser les cochons. Surveillez étroitement le cheptel pour détecter tout signe de malaise pendant et après un événement stressant.

Les cochons se déplacent plus facilement s'ils sont en groupe et lorsqu'ils suivent un leader, ou du moins lorsqu'ils marchent côte à côte. Il est préférable de les rassembler à l'aide d'une cloison robuste que de les poursuivre. Utilisez leur zone de fuite à votre avantage pendant le déplacement.

L'aiguillon électrique ne devrait jamais être votre premier choix pour guider les cochons. Ces outils font augmenter le rythme cardiaque des cochons et peuvent même provoquer leur décès s'ils sont trop utilisés.

L'aiguillon électrique peut être utilisé sur le dos et les parties postérieures du cochon en tête du groupe, mais seulement s'il dispose d'un espace libre devant lui pour courir.

N'utilisez pas d'office un aiguillon électrique lorsque vous déplacez les animaux, et n'utilisez jamais ce dispositif :

- sur les parties génitales;
- dans la face;
- près des mamelles;
- dans la région anale;
- de façon répétée sur le même animal;
- sur les animaux couchés (non ambulatoires), malades ou blessés.

L'aiguillon électrique ne devrait jamais être utilisé sur :

- » les porcs de finition;
- » les porcelets et goretts;
- » les animaux en détresse, malades ou blessés.

Il est inacceptable de maltraiter ou de causer intentionnellement du tort à un animal, notamment : le battre; claquer des barrières sur lui; laisser un chien de berger le mordre ou le pousser sans relâche lorsqu'il

n'a nulle part où aller; le tirer ou le pousser avec de la machinerie; utiliser un aiguillon électrique de façon abusive; etc.

Des exceptions s'appliquent lorsque des mesures de défense raisonnables et modérées sont requises pour protéger un autre animal ou un humain.

Transport

Ne transportez pas de truies qui en sont au dernier 10 % de leur période de gestation ou qui ont cochonné dans les 48 dernières heures, sauf si elles requièrent des soins vétérinaires.

Si la durée prévue du transport est de plus de 24 heures, offrez de la nourriture et de l'eau au bétail dans les 5 heures précédant leur embarquement. Les porcs matures peuvent être transportés pendant un maximum de 28 heures consécutives, mais une période d'arrêt ininterrompue de 8 heures doit leur être accordée pour manger, boire et se reposer avant qu'ils ne soient à nouveau embarqués.

Ne transportez pas les porcs inaptes au transport au sens du *Règlement sur la santé des animaux* (canlii.org/fr/ca/legis/regl/crc-c-296/derniere/crc-c-296.html) pris en application de la *Loi sur la santé des animaux*. Ces bêtes ne doivent être transportées que pour recevoir les soins recommandés par un vétérinaire, auquel cas elles doivent être embarquées, confinées, transportées et débarquées conformément aux dispositions du *Règlement* (voir article 139) afin de prévenir la souffrance, les blessures ou la mort.

Ne transportez jamais ensemble des cochons incompatibles.

Fournissez aux animaux une litière sèche et d'épaisseur suffisante en fonction des conditions météorologiques et de transport (ajoutez de la litière d'appoint en cas de froid extrême).

Assurez-vous que la ventilation est adéquate durant le transport (ventilation accrue en cas de chaleur extrême, ou limitée en cas de grand froid).

Abattage

N'abattez que les cochons en santé. Seules les bêtes en santé peuvent être transportées à l'installation d'abattage.

Vous pouvez pratiquer l'abattage d'urgence d'un animal blessé si cela peut être fait humainement. Contactez un vétérinaire pour obtenir son avis au besoin. Un vétérinaire doit approuver l'abattage de l'animal blessé si vous prévoyez vendre sa viande au détail.

Retirez l'accès aux aliments de 6 à 24 heures avant l'abattage, mais laissez l'animal boire.

Les cochons traités au moyen d'un médicament vétérinaire ne peuvent pas être abattus pour être vendus ou consommés avant la fin de période de retrait précisée sur l'étiquette du produit.

Vente de viande pour la consommation humaine

Le *Règlement sur les abattoirs et l'inspection des viandes* du Yukon s'applique pour l'abattage des animaux et la vente de leur viande au Yukon. Selon ce règlement, personne ne peut abattre un animal, ni vendre ou offrir de la viande pour la vente à quiconque, si l'abattage et l'inspection ne respectent pas ce règlement.

Pour vendre de la viande ou en faire la promotion dans le but de la vendre, l'ensemble du *Règlement* doit être respecté, notamment les exigences suivantes :

- L'abattage de l'animal a lieu dans un abattoir agréé.
- Un inspecteur de viandes du gouvernement vérifie et approuve la viande pour la consommation.
- La viande en provenance des abattoirs est transportée et stockée dans un conteneur approuvé, à température contrôlée et équipé pour le stockage de la viande.

Si l'une de ces actions se déroule dans un environnement non inspecté, l'approbation n'est plus valide et le produit ne peut plus être vendu.

Pour que l'inspection ne soit pas nécessaire, l'animal doit être complet et vivant, et être vendu directement par le producteur (ce qu'on appelle une vente « à la ferme »). L'acheteur doit être en mesure de présenter une preuve démontrant que la date du contrat d'achat est antérieure à la date d'abattage. L'acheteur convient également de ne pas utiliser ou vendre la viande dans le commerce, et accepte que seuls lui, sa famille immédiate et des invités non payants puissent consommer le produit. Chaque emballage de viande doit comprendre la marque « non inspectée » ou « non destinée à la vente ».

GESTION DES ACTIVITÉS AGRICOLES

Identification

Le producteur doit se confirmer à l'initiative PorcTRACÉ. Les truies et les verrats doivent tous avoir à l'oreille l'étiquette d'identification individuelle PorcTRACÉ de 15 caractères lorsqu'ils sont déplacés d'une ferme à une autre. Les cochons en route pour l'abattoir, quant à eux, doivent porter un numéro de cheptel à cinq chiffres tatoué ou indiqué à la peinture en aérosol ou au pochoir, ou porter l'étiquette d'oreille à 5 ou 15 chiffres.

Nous encourageons les producteurs du Yukon à s'inscrire au Programme d'identification des installations. Il s'agit d'un programme faisant le lien entre les fermes locales et le système national de traçabilité du bétail et de la volaille. Pour savoir comment vous inscrire gratuitement, rendez-vous à l'adresse yukon.ca/fr/numero-identification-installations.

Le numéro d'identification de votre installation est également nécessaire pour vous inscrire au Programme de services vétérinaires du gouvernement Yukon (voir la section Soutien gouvernemental).

Biosécurité

La biosécurité est essentielle pour limiter la propagation des maladies chez les cochons et dans l'industrie porcine.

Un plan de biosécurité consiste à mettre en place des mesures et des procédures pour réduire les risques d'introduction et de propagation d'agents étiologiques (pathogènes).

- Les mesures de biosécurité externes permettent d'empêcher les agents étiologiques d'entrer dans la ferme et de se propager à d'autres fermes.
- Les mesures de biosécurité internes consistent à prévenir la propagation de maladies dans une ferme ou un système, et sont gérées par les producteurs.

Les mesures de bioconfinement visent à prévenir la propagation de pathogènes dans d'autres populations porcines.

La biosécurité est essentielle pour limiter la propagation des maladies dans l'industrie porcine. La liste des maladies est longue et celles-ci peuvent être dévastatrices dans les productions et l'industrie. Le syndrome reproducteur et respiratoire porcin (SRRP), la diarrhée épidémique porcine (DEP), la peste porcine africaine (PPA) et la fièvre aphteuse ne sont que quelques exemples de ces maladies.

Les mesures suivantes doivent être intégrées à vos pratiques et habitudes à la ferme.

- Isolez les cochons malades ou infectés pour limiter le risque que les pathogènes soient introduits dans des zones ou des groupes d'animaux non infectés.

- Nettoyez les espaces (particulièrement les enclos d'isolement) afin de réduire la quantité de pathogènes ou de les rendre inactifs. Nettoyez et éliminez les matières organiques visibles, puis désinfectez et asséchez la zone, plus particulièrement les remorques bétailières.
- Suivez des pratiques et des lignes directrices de gestion de la circulation afin de réduire la contamination croisée par les personnes, le matériel (équipement) et d'autres cochons. Une pratique exemplaire consiste à diviser votre ferme en zones pour contrôler et organiser les déplacements (de personnes, de bétail et d'équipement). Désignez des zones différentes pour le stationnement, l'affichage, les bottes et l'équipement, le nettoyage et le changement de vêtements, et les enclos. Il s'agit de bons outils pour limiter les contacts entre les zones distinctes.
- Conservez des dossiers. Cela permet de retracer l'origine des éclosions qui peuvent survenir et vous aide à limiter la transmission ainsi que le risque de contamination d'autres productions agricoles. Les dossiers peuvent également être utiles pour former le nouveau personnel (voir la section Tenue de dossiers).

Nous vous recommandons de consulter fréquemment la *Norme nationale de biosécurité pour les fermes porcines* du Conseil canadien du porc (cpc-ccp.com).

Tenue de dossiers

La bonne tenue des dossiers est bénéfique aux producteurs sur les plans du rendement génétique, de la biosécurité et de la rentabilité.

Dossiers d'identification des animaux : Servent au suivi du lieu et de la date de naissance, de l'état de santé, et des dossiers de vaccination et de traitement de l'animal. Ils sont pertinents pour déterminer les périodes de retrait pour l'abattage.

Dossiers de biosécurité : Servent au suivi des visiteurs à la ferme, de la lutte antiparasitaire et des protocoles de nettoyage.

Dossier de reproduction de chaque truie : Sert à suivre le nombre de portées et de porcelets par portée de chaque truie ainsi que les dates prévues de cochonnage.

Registre de coûts : Sert à la planification par l'évaluation du ratio des dépenses par rapport aux revenus associés à la production de bétail (ex. coûts d'alimentation, de vaccination et d'entretien; revenus de vente et d'abattage).

Dossiers de santé : Consignent les traitements, les types de médicaments, la vaccination et les périodes de retrait pour chaque animal.

Inventaire : Consigne le nombre de cochons achetés, vendus, nés et décédés sur une période d'un an.

Dossier de traçabilité : Sert au suivi du transport d'animaux vivants et morts.

Plan d'urgence

Il est important de mettre en place un plan d'urgence pour gérer les événements inattendus comme les incendies, les feux incontrôlés, les inondations, la pénurie d'aliments, les défaillances de l'équipement ou les conditions météorologiques extrêmes. Ce plan peut aussi couvrir les situations comme la maladie grave ou le décès du responsable principal des soins aux animaux, les accidents de transport, ou l'évacuation et la relocalisation du bétail.

Pour en savoir plus, consultez ces documents de préparation aux situations d'urgences à l'intention du milieu agricole et de l'élevage de bétail.

- Préparation d'urgence pour les animaux de ferme, gouvernement du Canada (preparez-vous.gc.ca/cnt/rsracs/pblctns/frm-nmls/index-fr.aspx).
- La planification d'urgence s'adresse aussi aux producteurs, Agriculture et Agroalimentaire Canada (agriculture.canada.ca/fr/agriculture-agroalimentaire-canada/secteurs-agricoles-du-canada/production-animale/gestion-urgences-agriculture/planification-urgence-sadresse-aux-producteurs).

AIDE GOUVERNEMENTALE

Programmes de subventions agricoles

Le secteur de l'agriculture du Yukon se voit accorder du financement par la Direction de l'agriculture du gouvernement du Yukon et par le gouvernement du Canada afin d'atteindre les objectifs suivants :

- améliorer sa compétitivité, sa productivité ou sa rentabilité;
- accroître sa durabilité environnementale;
- élargir les marchés intérieurs et extérieurs;
- améliorer l'anticipation et l'atténuation des risques ainsi que les interventions à leur égard.

Découvrez les programmes à yukon.ca/fr/subventions-agricoles ou contactez la Direction de l'agriculture (voir la section Coordonnées).

Programme de services vétérinaires

La Section de la santé animale du gouvernement du Yukon coordonne le Programme de services vétérinaires.

- L'adhésion est gratuite pour les producteurs.
- Un numéro d'identification d'installation est toutefois requis.
- Le Programme propose l'aide suivante : consultations, soin aux animaux, plans de gestion, évaluations de biosécurité, médicaments, vaccins et traitements, analyses en laboratoires.
- Il propose du financement pour les consultations vétérinaires privées.

Obtenez plus de renseignements et accédez au Programme de services vétérinaires pour les producteurs en vous rendant sur la page yukon.ca/fr/sante-animaux-elevage ou en contactant la Section de la santé animale (voir la section Coordonnées).

RESSOURCES

Normes :

Codes de pratiques pour les soins et la manipulation des animaux d'élevage du Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (nfacc.ca/codes-de-pratiques)

Guide sur la santé des porcs du Yukon (yukon.ca/fr/guide-sur-la-sante-des-porcs).

Recommandations pour la production de porcs biologiques : bien-être des animaux dans les fermes biologiques du Centre d'agriculture biologique du Canada (cdn.dal.ca/content/dam/dalhousie/pdf/faculty/agriculture/oacc/fr/AWTF/awtf-guidance-pigs-2008_f.pdf)

Organismes porcins :

Conseil canadien du porc (cpc-ccp.com)

L'Association canadienne des éleveurs de porcs (72.143.32.2/canswine).

Groupe de travail sur le bien-être animal du Centre d'agriculture biologique du Canada (dal.ca/faculty/agriculture/oacc/fr-accueil/ressources.html)

Magazine Better Pork de Better Farming (betterfarming.com/search-betterpork-magazine-archive)

COORDONNÉES

Direction de l'agriculture, Services-conseils pour les éleveurs

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources
Gouvernement du Yukon

Téléphone : 867-667-5838 ou (sans frais) 1-800-661-0408
(demandez qu'on établisse la communication)

Télécopieur : 867-393-6222

Courriel : agriculture-livestock@yukon.ca

Site Web : yukon.ca/fr/agriculture

Bureau : 300, rue Main, bureau 320, édifice Elijah-Smith, Whitehorse

Adresse postale : C.P. 2703 (K-320A), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

Section de la santé animale

Ministère de l'Environnement
Gouvernement du Yukon

Téléphone : 867-667-5600 ou (sans frais) 1-800-661-0408
(demandez qu'on établisse la communication)

Télécopieur : 867-393-6263

Courriel : animalhealth@yukon.ca

Site Web : yukon.ca/fr/agriculture

Bureau : 10 Burns Road, Whitehorse

Adresse postale : C.P. 2703 (V7), Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6

AVIS

Version anglaise

Ce document est aussi disponible en anglais, et consultable en version électronique à yukon.ca/fr/sante-animaux-elevage.

Exonération de garantie

Le gouvernement du Yukon fournit à titre de service public les présents renseignements; ceux-ci étaient exacts au moment de la publication du document et sont jugés représenter les pratiques exemplaires de gestion recommandées par les experts en la matière. Ces renseignements ne comportent aucune garantie, expresse ou implicite. Les liens et les références menant à d'autres sites Web sont fournis à titre informatif et pour des raisons pratiques seulement. Le gouvernement du Yukon ne cautionne, ne recommande et ne contrôle pas les sites Web indiqués dans les présentes et n'est en aucun cas responsable de leur contenu ou des opinions qu'ils véhiculent. L'utilisateur est responsable d'évaluer l'exactitude et l'utilité du contenu des pages auxquelles il est fait renvoi.

Limitation de responsabilité

Le gouvernement du Yukon ne sera pas responsable ou coupable de dommages causés à toute personne ou entreprise découlant de l'utilisation du présent document, des renseignements qu'il contient ou de tout site Web y étant mentionné. Ce document ne saurait remplacer un avis juridique. Les individus, les producteurs et les exploitants de fermes souhaitant obtenir un avis juridique concernant des exigences légales ou une responsabilité potentielle devraient retenir les services d'un avocat.

Droit d'auteur

Les droits d'auteurs des illustrations figurant dans ce document sont protégés par la *Loi sur le droit d'auteur* et sont soit détenus par le gouvernement du Yukon, soit utilisés sous licence par celui-ci. Veuillez communiquer avec la Direction de l'agriculture du gouvernement du Yukon si vous souhaitez demander la permission de copier ou de distribuer le contenu ou les illustrations du présent document.



Yukon

